

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MAI 2020 À 20H00
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

*→ Loi d'urgence N°2020-290 du 23 mars 2020 permettant
d'organiser les conseils municipaux pendant la période de pandémie
→ Décret n°2020-571 du 14 mai énonçant que les conseillers municipaux, élus dans les communes dans lesquelles le conseil
municipal a été élu au complet lors du scrutin organisé le 15 mars, entrent en fonction le 18 mai 2020*

Etaient présent(e)s: Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi ; Mesdames BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DUFLOS Martine, LANCKRIET Céline ; Messieurs BLONDEL Fabrice, FONTAINE Vincent, LEFEBVRE Hervé, TALVA Michaël, VASSEUR David

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme SENÉ Sabine à M. BLONDEL Fabrice ; M. LANGLOIS Rémi à M. TALVA Michaël

→ Présents : 13 puis 14 – Pouvoirs : 2 puis 1 - Absent : 1 (M. Langlois est arrivé à 20h30)

M. le Maire remercie les membres du conseil et salue leur ponctualité. Il énonce les deux pouvoirs qu'il a reçus. La séance de conseil s'ouvre sous la présidence du maire sortant qui effectue un appel nominatif de tous les conseillers nouvellement installés. Puis il procède à la lecture des résultats constatés sur les procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 :

Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme BOGAERTS Francine, Mme DECERF Florence, Mme DUFLOS Martine, M. FONTAINE Vincent, M. FOURNET Freddy, Mme LANCKRIET Céline, M. LANGLOIS Rémi, M. LEFEBVRE Hervé, Mme LICOUR Claudine, M. TALVA Michaël, M. VASSEUR David, M. BLONDEL Fabrice et Mme SENÉ Sabine

A cette occasion, il rappelle les conseillers communautaires élus le même jour, inscrits sur le procès-verbal des élections

M. DELATTRE Gilles, Mme LICOUR Claudine et M. LEFEBVRE Hervé (suppléant)

Suite aux élections du 15 mars 2020 et au décret n°2020.57, les membres du conseil municipal sont donc officiellement installés au 18 mai 2020.

M. le Maire passe symboliquement la parole au doyen d'âge des conseillers (lui-même) pour continuer à présider la séance et organiser l'élection du maire.

Mme BOGAERTS Francine est élue secrétaire de séance

1-ÉLECTION DU MAIRE

M. Delattre demande les candidatures au poste de maire. M. Delattre se propose et il est le seul candidat. Des bulletins sont distribués et l'élection à scrutin secret se déroule sous la vigilance des conseillers et de M. Blondel en particulier.

M. DELATTRE : 12 voix

Blancs : 3 voix

Le doyen d'âge annonce les résultats. Ayant obtenu la majorité absolue, M. DELATTRE Gilles est proclamé MAIRE DE SAINT-SAUVEUR. M. Delattre a déclaré accepter ce nouveau mandat électif.

Symboliquement, Mme DECERF enfile l'écharpe à M. le Maire. Il souligne cependant qu'il y a un manque à cette élection. Les procédures sanitaires ayant obligé l'organisation des conseils municipaux de manière très particulière, cette élection n'est pas partagée avec la population cette fois-ci. Cependant, M. le Maire réaffirme sa volonté de travailler pour la commune avec cette nouvelle équipe.

2-DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

M. le Maire explique d'ailleurs qu'au vu des nombreux projets pour le bien-être et l'épanouissement de ses habitants, il y a lieu de choisir un nombre d'adjoints conséquents. En fonction de la population de Saint-Sauveur, il est possible de choisir jusqu'à 4 adjoints, ce que propose M. le Maire.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit la création de quatre postes d'adjoints.
Vote : 15 pour

3- ÉLECTION DES ADJOINTS

Contrairement aux années précédentes, le choix des adjoints devrait s'opérer par liste bloquée avec la parité. M. le Maire propose la liste de quatre adjoints menée par Mme DECERF Florence.

Liste ADJOINTS : Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine, M. LANGLOIS Rémi. Des bulletins sont distribués et l'élection à scrutin secret se déroule sous la vigilance des conseillers et de M. Blondel en particulier.

Liste de Mme DECERF : 13 voix
Blancs : 2 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, la liste menée par Mme DECERF installe les quatre adjoints. M. le Maire félicite la nouvelle équipe et réaffirme qu'il y a beaucoup de travail et que l'équipe choisie travaillera dans la continuité de ce qui existait déjà.

4- DÉLÉGATION AU MAIRE

M. le Maire explique aux conseillers que, par délégation, il pourrait agir afin de fluidifier les démarches ou régler des situations d'urgence. L'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales propose près d'une trentaine de délégations. M. le Maire demande l'accord au conseil afin de bénéficier de ces délégations tout en précisant bien qu'il justifie toujours de ses actions au conseil quand il a besoin de prendre des décisions d'urgence.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur les délégations consenties au maire conformément à la liste de l'article L.2122-22.

Vote : 15 pour

5- DÉLÉGATION AUX ADJOINTS (Abrogation des anciennes délégations)

M. le Maire propose sous sa surveillance et sous sa responsabilité de déléguer certaines fonctions à ses adjoints. Mais avant cela, il annonce que toutes les délégations précédemment accordées sont abrogées à compter de ce jour.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal abroge toutes les délégations précédemment accordées.

Vote : 15 pour

M. le Maire considère qu'en raison du développement économique, social et culturel de Saint-Sauveur, sur l'agrandissement des services municipaux et les compétences dévolues aux collectivités sans cesse en augmentation, il se doit de déléguer une partie de ses fonctions à ses adjoints.

Par article L.2122-31 du CGCT, le maire et les adjoints sont tous officiers de l'Etat-Civil. En plus de cette délégation, M. le Maire propose de déléguer les fonctions suivantes :

1^{ère} adjointe : Mme DECERF Florence déléguée aux locations et à la gestion des salles et du matériel, de l'organisation des festivités du village et du contact avec les forains, les exposants, les groupes et animations des différentes manifestations. Elle est par ailleurs déléguée aux achats de Noël, des fêtes et cérémonies, aux achats pour le CCAS, pour le repas, colis et goûter des aînés.

2^{ème} adjoint : M. FOURNET Freddy délégué aux travaux, au cimetière, aux achats de produits de terrain, de gros matériels et de véhicules. Il est également délégué à la gestion des assurances et des dépôts de plaintes. Il est responsable par ailleurs du personnel masculin. Il a délégation de la commission de contrôle des salles (commission de sécurité, entre autres). Enfin, la sélection du feu d'artifice lui est dévolue.

3^{ème} adjointe : Mme LICOUR Claudine déléguée aux finances, aux impôts, aux budgets, aux achats de produits d'entretien. Elle est par ailleurs responsable du personnel féminin. Les manifestations culturelles, la médiathèque et ses bébés lecteurs ainsi que le domaine de la petite enfance lui sont attribués. Enfin, elle gère la banque alimentaire (distribution des denrées et gestion des dossiers des bénéficiaires).

4^{ème} adjoint : M. LANGLOIS Rémi délégué à l'Etat-Civil et au fleurissement de la commune, ainsi que la gestion des jardins ouvriers. Il est responsable par ailleurs de la communication et l'information communale par le biais du site internet et du livret d'accueil. La gestion des centres aérés scolaires et périscolaires, la jeunesse et les loisirs lui sont attribués.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur les délégations consenties par M. le Maire à ses différents adjoints pour la durée de leur mandat au vu des règles en vigueur.

Vote : 15 pour

Par ailleurs, il est accordé une délégation de signature aux quatre adjoints afin de signer les documents d'Etat-Civil, les bons de commande et tout courrier nécessaire au bon déroulement de la vie communale. Les documents financiers tels que bordereaux de mandats et de titres seront susceptibles d'être signés par un adjoint en cas de nécessité absolue en fonction de l'évolution des besoins et des disponibilités de chacun.

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les quatre délégations de signature consenties par M. le Maire à ses différents adjoints pour la durée de leur mandat au vu des règles en vigueur.

Vote : 15 pour

6- INDEMNITÉS DU MAIRE (Maintien des indemnités de mai)

M. le Maire indique qu'il y a lieu d'établir le montant de l'indemnité du maire.

Mais avant cela, il tenait à informer le conseil que les indemnités du mois de mai ont été établies en début de mois. Les modalités d'élection et de mise en place des conseils, maire et adjoints sont parvenues récemment. Aussi, au vu de la courte période restante, M. le Maire propose que lui-même et les quatre adjoints concernés gardent le bénéfice de l'indemnité de mai, sans la retenue à compter du 27 mai (soit 3 jours comptables).

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal comprend la situation et accepte que les indemnités de mai restent versées dans leur intégralité au maire et aux quatre adjoints concernés.

Vote : 15 pour

Il est rappelé que le montant des indemnités de fonction est fixé par le conseil municipal en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. M. le Maire rappelle son indemnité précédente qui s'élevait à 1.009,31€ net et celle des adjoints à 423,91€ net. Pendant son mandat, cette indemnité avait été réévaluée deux fois suivant la revalorisation des échelles indiciaires de la fonction publique mais reste en dessous du minimum fixé.

Au vu de la strate démographique de Saint-Sauveur, le pourcentage de l'indice brut terminal pourrait être au maximum de 51,6% pour un montant maximum brut de 2006,93€. Au vu de son ancienne indemnité et du maximum autorisé en fonction des textes actuels en vigueur, il est proposé une indemnité de fonction brute calculée à 45,5% ce qui correspond à 1.769,67€ brut et environ 1.505€ net en tenant compte des charges sociales obligatoires.

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur le montant de l'indemnité de fonction du maire sur la base de 45,5% de l'indice brut terminal en vigueur (tenant compte des charges sociales en vigueur) à compter du 27 mai 2020, pour la durée de son mandat et en suivant l'évolution des revalorisations des échelles indiciaires de la fonction publique.

Vote : 15 pour

7- INDEMNITÉS DES ADJOINTS

Après avoir validé l'indemnité du maire, les indemnités des adjoints peuvent être fixées, sachant qu'elles sont subordonnées à l'exercice effectif du mandat d'adjoint ayant reçu délégation par arrêté, ce qui a été validé.

Le Maire propose que les adjoints perçoivent 40% de l'indemnité du maire, ce qui correspond à ce jour à 612,30€ net, en tenant compte des charges sociales obligatoires

→Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'accorde sur le montant de l'indemnité de fonction des quatre adjoints sur la base de 40% de l'indemnité fixée pour le maire (tenant compte des charges sociales en vigueur) à compter du 27 mai 2020, pour la durée de leur mandat et en suivant l'évolution des revalorisations des échelles indiciaires de la fonction publique.

Vote : 15 pour

8- CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Lors des élections du 15 mars, les habitants de Saint-Sauveur avaient été amenés à voter pour des listes comprenant les futurs conseillers municipaux et conseillers communautaires. En l'occurrence, M. le Maire rappelle les trois conseillers :

M. DELATTRE Gilles, Mme LICOUR Claudine et M. LEFEBVRE Hervé (Suppléant).

La délibération validera simplement le choix des habitants de Saint-Sauveur qui est le fruit de l'élection du 15 mars (procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires)

➔Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine la feuille de proclamation validant les conseillers communautaires

Vote : 15 pour

9- DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

M. le Maire indique que l'investissement municipal se matérialise aussi par la participation et l'implication dans des réunions ou des commissions permettant ainsi un travail cohérent

● A.M.D aide et Maintien à Domicile de Flixecourt :
Mme BOAGERTS Francine, Mme LICOUR Claudine

● C.A.T. de Flixecourt Ville-Le-Marclet
Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine

● Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
Mme BOGAERTS Francine, M. LEFEBVRE Hervé

● Comité de Gestion de la base Nautique
M. DELATTRE Gilles, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine, M. VASSEUR David

● FDE – Territoire d'énergie
-Délégué titulaire : M. FOURNET Freddy
-Délégué suppléant : M. LANGLOIS Rémi

● Office de Tourisme d'Ailly-Sur-Somme
M. LANGLOIS Rémi

● SISCO Syndicat Intercommunal de ramassage scolaire
M. DELATTRE Gilles, M. FOURNET Freddy

● S.I.T.E. Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux
M. DELATTRE Gilles, M. FOURNET Freddy. Suppléante : Mme BELLEBOUCHE Dominique

● ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT

Président : M. DELATTRE Gilles

Membres : M. DECERF Frédéric, M. DELAVIERRE Francis, M. DUMEIGE Jacques, M. MÉRESSE Jean-Marc, M. CRETON DE LIMERVILLE Gonzague, M. DUMEIGE Benoît, M. HUYSEN Denis, M. LECLERCQ Francis, M. LEMIEGRE Arnaud, Mme LOUETTE Florence, M. MARQUANT Jean-Paul

● **CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)**

Le président : M. DELATTRE Gilles

Membres du conseil : Mme BELLEBOUCHE Dominique, DECERF Florence, Mme DUFLOS Martine, M. FOURNET Freddy, M. LEFEBVRE Hervé, Mme LANCKRIET Céline, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine

Membres extérieurs : M. BOCQUET Sylvain, M. HOUSIEAUX Éric, Mme MALASSIS Michèle, Mme MANQUEST Annie, M. MÉRESSE Jean-Marc, Mme MÉRESSE Muriel, M. PAUCHET Nicolas, Mme TANGUY Catherine

● **COMITE DES FETES**

Tout le conseil municipal et quelques personnes extérieures

Président : M. DELATTRE Gilles ; Vice-présidente : Mme DECERF Florence ;

Secrétaire : Mme BELLEBOUCHE Dominique ; Secrétaire adjoint : M. BOCQUET Sylvain

Trésorière : Mme LICOUR Claudine

Commissaire aux comptes : M. FOURNET Freddy, M. LANDO Jacques, M. LELEU Lyonel

● **COMMISSION APPEL D' OFFRES (6 membres)**

3 titulaires : Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine

3 suppléants :

Mme BELLEBOUCHE Dominique, M. LANGLOIS Rémi, M. LEFEBVRE Hervé

● **COMMISSION ACHAT DU GROS MATERIEL**

M. DELATTRE Gilles, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi, M. VASSEUR David

● **COMMISSION ATTRIBUTION DES LOGEMENTS**

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, M. LEFEBVRE Hervé, Mme LICOUR Claudine

● **COMMISSION CONTRÔLE DES ELECTIONS**

Mme BELLEBOUCHE Dominique, M. BLONDEL Fabrice, Mme BOGAERTS Francine, Mme DUFLOS Martine, Mme LANCKRIET Céline, M. LEFEBVRE Hervé,

● **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Titulaires	Suppléants
BELLEBOUCHE Dominique	BLONDEL Fabrice
CAPPE Catherine	BOUTELEUX Michèle
DECERF Florence	DECERF Frédéric
DESCAMPS Xavier	De LIMERVILLE Florence
FOURNET Freddy	DEVISME Brigitte
GUENET Corinne	GOVIN Jean-Paul
LANGLOIS Rémi	HOUSIEAUX Éric
LICOUR Claudine	LELOIRE Christiane
MÉRESSE Muriel	LENGELLÉ Marie-Claude
PATTE Colette	MÉRESSE Jean-Marc
TALVA Michaël	SENÉ Sabine
TORRES Elisabeth	VASSEUR David

● **COMMISSION SPORT LOISIRS JEUNESSE AMENAGEMENTS SPORTIFS**

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme DECERF Florence, Mme LICOUR Claudine, Mme SENÉ Sabine, M. TALVA Michaël

● COMMISSION SALLE JEAN PASZEK

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, M. BLONDEL Fabrice, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LICOUR Claudine, M. VASSEUR David

● COMMISSION CENTRE DE LOISIRS

M. DELATTRE Gilles, Mme DECERF Florence, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine, M. VASSEUR David, M. TALVA Michaël

● COMMISSION EMBELISSEMENT DU VILLAGE, PLANTATIONS, JARDINS OUVRIERS, CIMETIERE, ILLUMINATIONS

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme BOGAERTS Francine, Mme DECERF Florence, Mme DUFLOS Martine, M. FONTAINE Vincent, M. FOURNET Freddy, Mme LANCKRIET Céline, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine, Mme SENÉ Sabine

● COMMISSION FINANCES ET BUDGET

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme BOGAERTS Francine, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine, Mme SENÉ Sabine, M. VASSEUR David

● COMMISSION INFORMATION MUNICIPALE (Canard, livret d'accueil, site internet)

M. DELATTRE Gilles, Mme BELLEBOUCHE Dominique, Mme BOGAERTS Francine, Mme DECERF Florence, M. FOURNET Freddy, Mme LANCKRIET Céline, Mme LICOUR Claudine, Mme BOUTELEUX Michèle

● COMMISSION MARAIS CHASSE PECHE ENVIRONNEMENT

M. DELATTRE Gilles, M. BOCQUET Sylvain, Mme BOGAERTS Francine, M. DEBRUYNE Laurent, M. HUBAUD Jean-Michel, M. LANDO Jacques, M. LECLERCQ Francis, Mme LICOUR Claudine, M. LONGUET Xavier, M. MÉRESSE Geoffrey, M. PONCEAU Jean-Claude, M. TALVA Michaël

● COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL

M. DELATTRE Gilles, Mme DECERF Florence, Mme DUFLOS Martine, M. FOURNET Freddy, Mme LANCKRIET Céline, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine, Mme SENÉ Sabine

● COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE, RESEAUX, BATIMENTS, URBANISME, SECURITE

M. DELATTRE Gilles, M. FOURNET Freddy, M. LANGLOIS Rémi, Mme LICOUR Claudine

● CORRESPONDANT « DEFENSE »

M. BLONDEL Fabrice

● CORRESPONDANT « DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT »

M. DELATTRE Gilles, Mme LICOUR Claudine, M. VASSEUR David

● CORRESPONDANT « DE L'ECOLE MATERNELLE JULES RENARD »

M. DELATTRE Gilles, M. FOURNET Freddy, Mme DECERF Florence

La séance s'est achevée à 21h30

Prochain conseil : un petit conseil est prévu dans les prochains jours en fonction des mesures gouvernementales pour décider de la mise en place ou non de la fête locale.

Le Maire



Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal is represented by several handwritten signatures in black and blue ink, some of which are quite large and stylized. A small number '255' is visible near the bottom right of the signatures.